

SOYEZ PRÊT À FAIRE FACE AUX IMPRÉVUS

Toutes les couvertures suivantes sont
incluses dans votre protection.

Sélectionnez la couverture
dont vous avez besoin.

COUVERTURE INVALIDITÉ*

	PROGRAMME ESSENTIEL	PROGRAMME ESSENTIEL PLUS	PROGRAMME QUIÉTUDE
Prestation maximale par mois	500 \$	1 000 \$	1 500 \$
Invalidité physique et psychologique	✓	✓	✓
Travailleurs à temps plein, à temps partiel, saisonniers et autonomes	✓	✓	✓
Période de versement de prestations par réclamation	6 mois	6 mois	Terme du prêt
Délai de carence	30 jours non rétroactifs	30 jours non rétroactifs	30 jours non rétroactifs

COUVERTURE PERTE D'EMPLOI*

Prestation maximale par mois	500 \$	1 000 \$	1 500 \$
Période de versement de prestations par réclamation	6 mois	6 mois	6 mois
Travailleurs à temps plein et à temps partiel ¹	✓	✓	✓

COUVERTURE VIE*

Prestation maximale (équité négative)	10 000 \$	20 000 \$	—
Prestation maximale (solde du prêt)	—	—	100 000 \$
Décès accidentel	✓	✓	✓
Décès des suites d'une maladie	✓	✓	✓
Prestation du vivant ²	✓	✓	✓
Mutilation accidentelle ³ et paraplégie ⁴	—	—	Jusqu'à 25 000 \$
Travailleurs à temps plein, à temps partiel, saisonniers et autonomes	✓	✓	✓

COUVERTURE MALADIES GRAVES^{5*}

Prestation maximale (solde du prêt)	—	—	100 000 \$
Travailleurs à temps plein, temps partiel, saisonniers et autonomes	—	—	✓
Terme jusqu'à 96 mois	✓	✓	✓
Pour les 17 à 71 ans	✓	✓	✓

1. Les travailleurs saisonniers et autonomes ne sont pas admissibles pour réclamer en cas de perte d'emploi
2. Après un diagnostic de maladie en phase terminale réduisant votre espérance de vie à moins de 12 mois, les prestations de la couverture Vie seront versées à partir de la date du diagnostic.
3. Suite à la perte d'une main ou des deux mains au-dessus du poignet ou la perte d'un pied ou des deux pieds au-dessus de la cheville ou la perte totale et permanente de la vue d'un oeil ou des deux yeux, la prestation Vie est versée.
4. La perte totale et permanente de l'usage des deux jambes.
5. Après un diagnostic de maladie grave, la prestation Maladies graves est payée en concordance avec le contrat, et toutes les couvertures prennent fin.

* La couverture est optionnelle et facultative.

© Les marques de commerce et les logos affichés sont la propriété de Mitsubishi Motors North America, Inc. ou de Mitsubishi Motors Corporation et sont utilisés sous licence.

MIT-LP-LAM-0922-R1F

AVANTAGES SUPPLÉMENTAIRES

Avantages non imposables / Aucun questionnaire sur la santé ni examen médical / Aucune prime supplémentaire pour les fumeurs / Résiliable en tout temps / La prime peut être ajoutée au financement du véhicule



**COUVERTURE
DIAMANT**

Protection de prêt

Réalisez vos Ambitions

COUVERTURE INVALIDITÉ*

L'invalidité physique et l'invalidité psychologique peuvent avoir un impact important sur votre vie.

Refaites-vous une santé et laissez-nous régler vos mensualités si vous devenez invalide, que l'incident ait eu lieu à la maison, au travail ou pendant des activités récréatives.

Couvre jusqu'à 1 500 \$ par mois.

Au cours de sa vie professionnelle, un Canadien sur trois risque de souffrir d'une invalidité pendant plus de trois mois.

La durée moyenne d'une absence du travail est de 11 semaines.

COUVERTURE PERTE D'EMPLOI*

Le marché de l'emploi est instable.

Si vous perdez votre emploi de façon involontaire, vous pourrez dormir sur vos deux oreilles, car pendant que vous cherchez un nouvel emploi, vous aurez droit à un maximum de 6 paiements mensuels par réclamation.

Couvre jusqu'à 1 500 \$ par mois.

19,8 : Moyenne de semaines sans emploi.

Source : Statistique Canada, cancer.ca/statistics et heartandstroke.ca

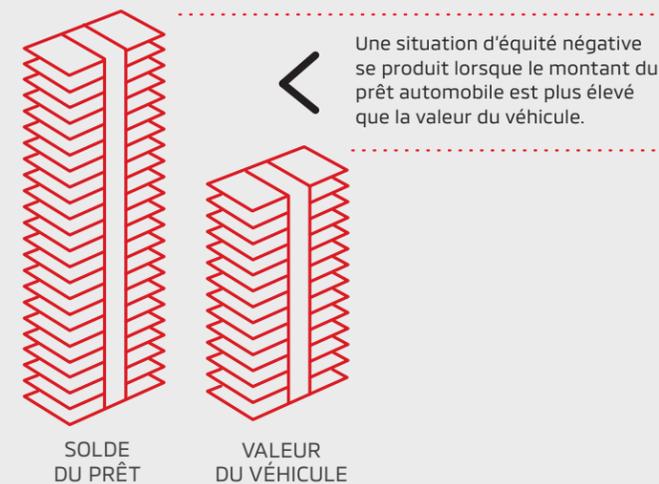
COUVERTURE VIE*

ESSENTIEL ET ESSENTIEL PLUS

Équité négative

En cas de décès, la partie du prêt en équité négative serait remboursée, **jusqu'à concurrence de 20 000 \$.**

VOICI UNE EXPLICATION SIMPLE



GRÂCE À LA SOUPLESSE DE LA COUVERTURE :

Vos proches peuvent décider :

- de garder le véhicule (la valeur du véhicule doit toutefois être payée)
- de le vendre à un particulier ou
- de le remettre à un concessionnaire

La couverture Vie comprend le **règlement anticipé** qui rembourserait l'équité négative de votre prêt si vous receviez un diagnostic de maladie mortelle.

COUVERTURES VIE ET MALADIES GRAVES*

QUIÉTUDE

Solde du prêt

Absorbe le solde du prêt en cas de décès (ou couvre en cas de maladie grave), permettant ainsi de conserver le véhicule.

Couverture jusqu'à 100 000 \$.

51 % des personnes veuves subissent une perte de leur revenu modifié au cours des cinq années suivant le décès de l'être cher.

1 Canadien sur 2 souffrira d'un cancer au cours de sa vie.

1 Canadien sur 2 est atteint d'insuffisance cardiaque.

GARANTIE DE QUALITÉ

Les programmes Quiétude et Essentiel sont souscrits par Co-operators Compagnie d'assurance-vie du Canada et administrés par Services Administratifs En Assurance Collective LGM. Pour communiquer avec Co-Operators Compagnie d'assurance-vie, composez le 1 855 587-8595 ou visitez le site www.cooperators.ca.

Cet outil de commercialisation ne constitue pas un contrat. Il est fourni à titre d'information seulement. Les programmes Quiétude, Essentiel et Essentiel Plus contiennent des caractéristiques et des avantages qui sont décrits plus en détail dans le guide de distribution. Veuillez lire attentivement le guide puisqu'il contient les modalités, les définitions et les exclusions.

© MITSUBISHI MOTORS est une marque déposée de Véhicules Mitsubishi d'Amérique du Nord, inc. qui est utilisée sous licence.



COUVERTURE DIAMANT
Protection de prêt